Envoi au contrôle de légalité le : 17 mars 2023

Publication électronique le : 17 mars 2023

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 FÉVRIER 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Marc SARPAUX

Étaient présents: M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s): M. Laurent DUPORGE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT

EUROVÉLO N° 4 - LIAISON SANGATTE/CALAIS - TRONÇON RD 243E3 AU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SANGATTE PROJET DE DÉPENSE FONCIÈRE

(N°2023-23)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1311-9 à L.1311-12, L.1311-13 et L.3213-1 à L.3213-2-1 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et, notamment, ses articles L.1111-1 et L.1212-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2019-526 du Conseil départemental en date du 16/12/2019 « Budget primitif de l'exercice 2020 » :

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 06/02/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1:

L'acquisition des parcelles cadastrées AC 62 (62 m²), AD 16 (48 m²), AD 17 (171 m²), C 2167 (132 m²), C 2173 (161 m²) et B 205 (428 m²), au territoire de la commune de SANGATTE appartenant à 4 propriétaires différents et représentant une surface totale de 1 002 m², nécessaires à la réalisation du projet de l'EuroVéloroute n°4 liaison « SANGATTE - CALAIS - DUNKERQUE » - tronçon RD 243 E3 ; conformément aux plans et tableau joints à la présente délibération.

Article 2:

D'arrêter le projet de dépense foncière relatif à ce projet d'aménagement à la somme arrondie de 2 600,00 €, incluant les prix d'acquisition et les indemnités repris au rapport et au tableau joints à la présente délibération.

Article 3:

D'autoriser, au nom et pour le compte du Département :

- la signature des actes de transfert de propriété en la forme administrative (conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales) ou notariée à intervenir, ainsi que toutes les pièces afférentes, et à en payer les prix y figurant
- le paiement de l'ensemble des indemnités et frais inhérents.

Article 4:

La dépense versée en application de l'article 2 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP€	Dépense €
C04-621J01	2112/90843	Acquisition foncière	900 000,00 €	2 600,00 €

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 42 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ;

Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

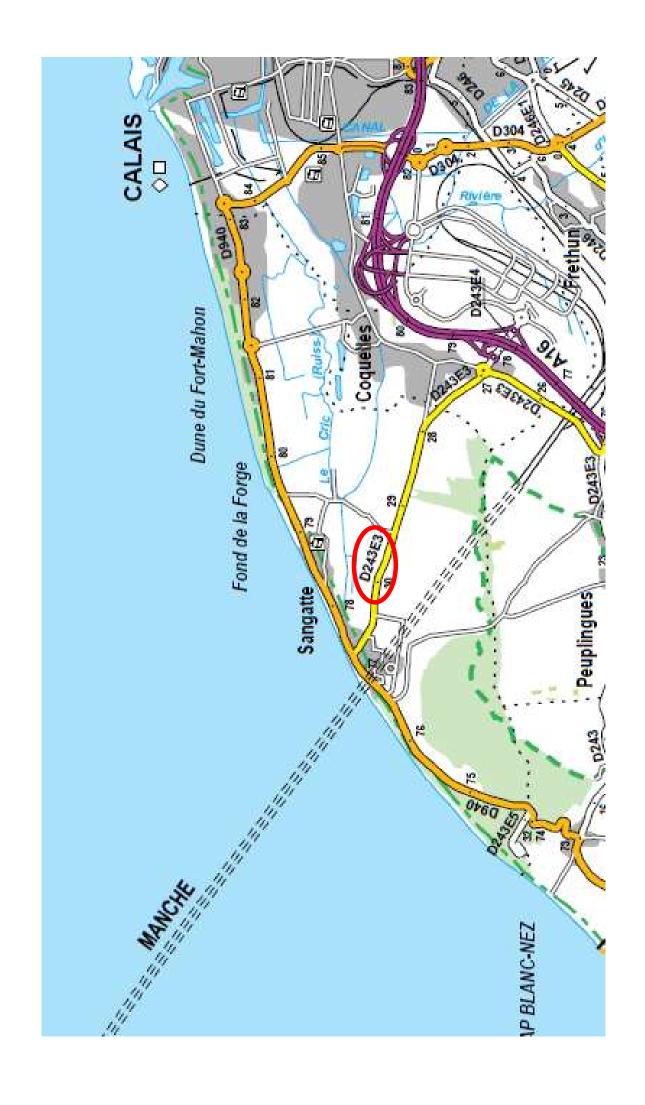
ARRAS, le 27 février 2023

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

PLAN DE SITUATION





Pôle Aménagement et Développement Territorial Direction de la Mobilité et du Réseau Routier Service des Grands Projets Routiers Littoral

Euro Vélo n°4Liaison Sangatte/Calais Commune de Sangatte

Tronçon RD243E3

DOSSIER PARCELLAIRE

Etat Parcellaire

Date: 07/09/2022





D.M.R.R. / S.G.P.R. Bureau des Etudes Littoral Dossier parcellaire PROJET VELOROUTE ENTRE SANGATTE ET CALAIS

TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES D'EMPRISE PAR COMMUNE

COMMUNES	SURFACES D'EMPRISE D'ACQUISITION (ha a ca)
SANGATTE	00ha50a09ca
TOTAL GENERAL	00ha50a09ca



Pas-de-Calais
Le Département

D.M.R.R. / S.G.P.R. Bureau des Etudes Littoral

Dossier parcellaire PROJET VELOROUTE ENTRE SANGATTE ET CALAIS

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROPRIETAIRES

PROPRIETAIRE	SUR LA COMMUNE DE	TERRIER
HOCHART MARIE AGNES ALINE MARGUERITE	SANGATTE	Uξ
STIVAL GERARD GABRIEL AUGUSTE	ין ועסאונים	2
ORIENT BERNARD LEON JULES RENE	SANGATTE	40
COMMUNE DE SANGATTE	SANGATTE	20
DANIEL GHISLAINE MARIE CLAUDINE	SANGATTE	Ų.
DANIEL SOLANGE MIRIAM ANNICK PIERRETTE	SANGALIE	8
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	SANGATTE	130

NOMBRE TOTAL DE PROPRIETAIRES : 5





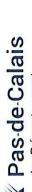
D.M.R.R. / S.G.P.R. Bureau des Etudes Littoral Dossier parcellaire PROJET VELOROUTE ENTRE SANGATTE ET CALAIS

TABLEAU RECAPITULATIF DES EMPRISES

		250					
	PLAN	Z	REFERENCE	REFERENCE CADASTRALE	\LE	PROPRIETAIRES	TERRIFR
nmero parcellalre	PARCELLAIRE	FIGURATIF	Commune	Section	Numéro	NOM	
	_	-	SANGATTE	AC	62	HOCHART MARIE AGNES-STIVAL GERARD	30
	_		SANGATTE	AD	16	ORIENT BERNARD	40
	-	~	SANGATTE	AD	17	ORIENT BERNARD	40
	_	τ-	SANGATTE	O	2167	COMMUNE DE SANGATTE	90
	_	_	SANGATTE	O	2173	DANIEL GHISLAINE-DANIEL SOLANGE	09
	-	_	SANGATTE	В	205	DANIEL GHISLAINE-DANIEL SOLANGE	9



D.M.R.R. / S.G.P.R. Bureau des Etudes Littoral



TERRIER 030

WASE WASE

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE ET DES RELEVES HYPOTHECAIRES

Commune: SANGATTE

Mise a jour matrice cadastrale: 15/03/2020

	ORIGINE DE PROPRIETE		6204 5000 5000 40302 5000	V V V V V V V V V V V V V V V V V V V
	CULTURE REELLE			
	EXPLOITANT			
	RELIQUAT	0a0ca	0a0ca	
(å	က		
IRFACE (ha a ca)	EMPRISE	0a62ca	0a62ca	
SU	°	AC62		
	PARCELLE	0a62ca		
	CULTURE NAT CLA	SOL		
REFERENCES CADASTRALES	Lieu dit			
FERENCE	UMERO	62		
Æ	ECTION	AC		
	N° EMPRISE SECTION N	3		

RENSEIGNEMENTS SERVICE DES HYPOTHEQUES

HOCHART Marie-Agnès Aline Marguerite

Epouse STIVAL n

STIVAL Gérard Gabriel Auguste

Epoux HOCHART

RENSEIGNEMENTS SERVEUR PROFESSIONNEL DE DONNEES CADASTRALES

HOCHART Marie-Agnès Aline Marguerite







TERRIER 040

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE ET DES RELEVES HYPOTHECAIRES

Commune: SANGATTE

Mise a jour matrice cadastrale: 15/03/2020

LE N° EMPRISE N° RELIQUAT EXPLOITANT CULTURE REELLE ORIGINE DE PROPRIÊTE a AD16 0a48ca 4 0a0ca - - 6204P04 0000293799 000V ca AD17 01a71ca 5 0a0ca - 6204P04 0000293799 000V	DECEDENCES CADASTRAI ES	ENICES CANASTRAI ES				SU	SURFACE (ha a ca)					
N° EMPRISE N° RELIQUAT EATLOHANI COLTURE RELECT AD16 0a48ca 4 0a0ca - - AD17 01a71ca 5 0a0ca -	NET ENEINOLS CADAS II CAELS	CINCLES CADAS II CALLO		The second secon						TIANTIC ICAL	7 - 1000 DOLLE - 10	TELEPOOD STORE OF SECTION
AD16 0a48ca 4 0a0ca - <	N° EMPRISE SECTION NUMERO Lieu dit CLA PARCELLE	Lieu dit CULTURE		PARCEL	Ш	ž	EMPRISE	ž	RELIQUAT	EAPLOIDAINI	COLI ONE NEELLE	
AD17 01a71ca 5 0a0ca 6 AD17 01a71ca 5 0a0ca - 6 02a19ca 0a0ca					1	0,0	0, 0	•	0-0			
01a71ca 5 0a0ca 6	D 16 route de Coquelles LANDE 0a48ca	LANDE	LANDE	0a48ca		AD16	0a48ca	4	uanca	-	-	
01a71ca 5 Uauca 6 02a19ca 0a0ca					١	-						
, 0a0ca	n 17 route de Cognelles SOL 01a71ca	SOL	SOL	01a71ca		AD17	01a71ca	က	Uauca	1	1	V000 9978900000 F04P04
					ı	100	0224002		65060			• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
							0701000		nanna			

RENSEIGNEMENTS SERVICE DES HYPOTHEQUES

ORIENT Bernard Léon Jules René

RENSEIGNEMENTS SERVEUR PROFESSIONNEL DE DONNEES CADASTRALES

ORIENT Bernard Léon Jules René



Le Départemen D.M.R.R. / S.G.P.R. Bureau des Etudes Littoral



TERRIER 060

RENSEIGNEMENTS TIRES DE LA MATRICE CADASTRALE ET DES RELEVES HYPOTHECAIRES

Commune: SANGATTE

Mise a jour matrice cadastrale: 15/03/2020

ODICINE DE DEODRIETE				010,0000.00.000	6204F04 2006F4050		
	EAPLOI AN I COLLONE NEELLE			•			
7. C. C. C.	EAPLOLAN						
A Company of the Comp	RELIQUAT	0-0-0	nanca	02002	Danca	0a0ca	
	å	,	,	0	0		
SURFACE (ha a ca)	EMPRISE N°		01a61ca		04az8ca	05a89ca	
SUF	å	1	C2773	100	COZ (2)		
	PARCELLE		01a61ca	Ī	04a28ca		
	CULTURE	NA! CLA	I ANDE		LANDE		
DEFEDENCES CADASTRALES	Lieu dit	SESTIMATION CONTRACTOR SECTION SESSION	loc torros dondos	les lei les delles	Mont Saint Martin	mont occur	
CEDENICE	IMFRO	2	ŀ	2113	306	1	
	NOILO		1	ر	0	0	
A CONTRACTOR OF THE PARTY OF TH	STATE OF THE SECTION NIMERO	O JOSEPHINE N				×	

RENSEIGNEMENTS SERVICE DES HYPOTHEQUES

DANIEL Ghislaine Marie Claudine

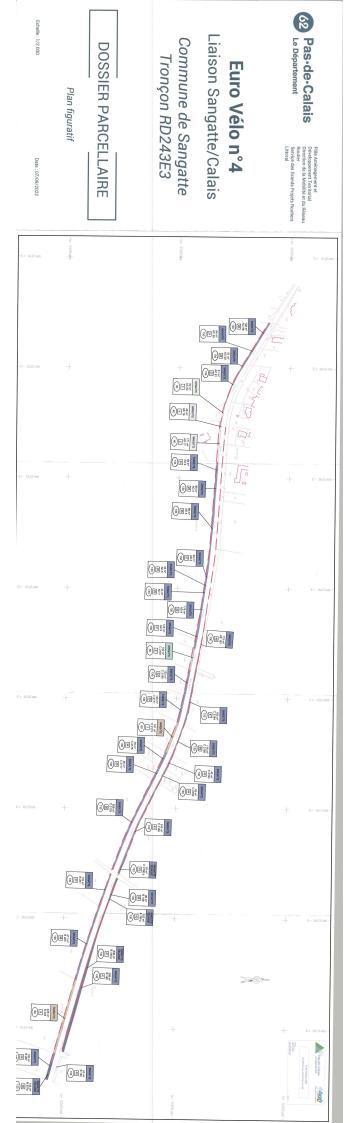
DANIEL Solange Miriam Annick Pierrette

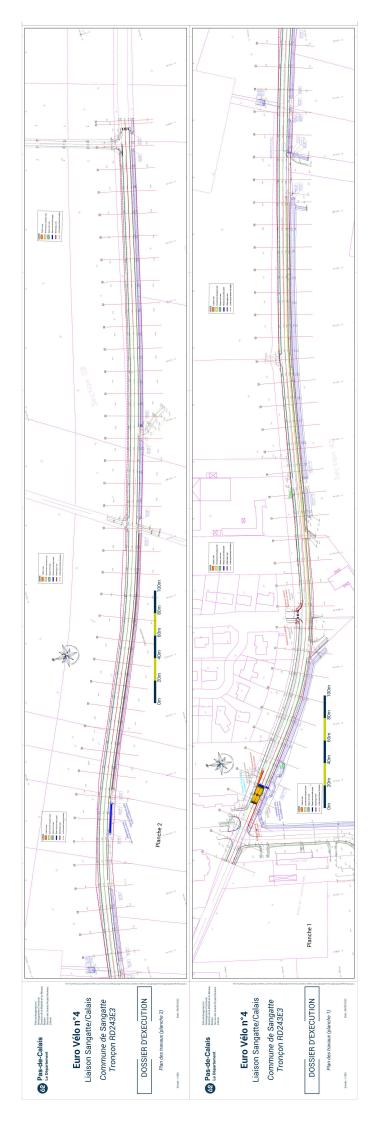
RENSEIGNEMENTS SERVEUR PROFESSIONNEL DE DONNEES CADASTRALES

KENSEIGNEMEN IS LIKES DE LA MATRICE CADASTRALE ET DES RELEVES HYPOTHECAIRES

Commune: SANGATTE

SCADASTRALES			SUI	SURFACE (ha a ca)	(1				
Lieu dit	CULTURE NAT CLA	PARCELLE	å	EMPRISE	°N	DELAISSE	EXPLOITANT	CULTURE REELLE	ORIGINE DE
route de coauelles	O	01a28ca	AC58	01a28ca	20	0a0ca	r	•	
route de coauelles	SOL	00a64ca	AC59	00a64ca	21	0a0ca	ı	•	
route de coauelles	SOL	00a51ca	AC60	00a51ca	22	0a0ca	3	ı	
route de coauelles	SOL	00a81ca	AC61	00a81ca	23	0a0ca		1	
route de coquelles	TERRE	00a99ca	AD2	00a99ca	24	0a0ca	r	L	
route de coanelles	TERRE	00a88ca	AD3	00a88ca	25	0a0ca	T		
route de coquelles	SOL	03a26ca	AD4	03a26ca	26	0a0ca	1	1	
route de coquelles	TERRE	00a39ca	AD5	00a39ca	27	0a0ca	a	3	
route de coquelles	TERRE	00a35ca	AD6	00a35ca	28	0a0ca	8•	•	
route de coquelles	TERRE	00a33ca	AD7	00a33ca	29	0a0ca	1	1	
route de coanelles	SOL	01a76ca	AD8	01a76ca	30	0a0ca	r		
route de coquelles	LANDE	01a45ca	AD9	01a45ca	31	0a0ca	1		
Les terres denées	TERRE	01a52ca	C2169	01a52ca	32	0a0ca	3	1	
Les terres genées	TERRE	01a40ca	C2171	01a40ca	33	0a0ca			
Les terres genées	TERRE	00a78ca	C2175	00a78ca	34	0a0ca		į	
Les terres genées	TERRE	00a90ca	C2177	00a90ca	35	0a0ca			
Les terres genées	TERRE	05a59ca	C2179	05a59ca	36	0a0ca	,	II.	
Mont saint martin	TERRE	01a76ca	B201	01a76ca	37	0a0ca	ħ.	Ų	
Mont saint martin	LANDE	04a11ca	B203	04a11ca	38	0a0ca	1	•	
Mont saint martin	TERRE	01a35ca	B207	01a35ca	39	1a43ca	'	E	Contenance arpentée infe





							PROPRI	ETAIRES					EXPLOI	TANTS	
P.P	Sec.	N°	Surface (m²)	Chef d'indem nisation	Propriétaire	Indemnité principale en €			Indemnité de dépréciation du surplus en €	Dommages divers	Montant total cession	Exploitant (en titre)	Eviction	1	Dommages
														Montant	Nature
3	AC	62	62		Mr et Mme STIVAL	87 €	0,00€				87 €	libre d'occupation	0,00€		
4	AD	16	48		Indivision ORIENT	67€	0,00€				67 €	libre d'occupation	0,00€		
5	AD	17	171			239 €	0,00€				239 €	libre d'occupation	0,00€		
6	С	2167	132		commune de SANGATTE	185 €	0,00€				185 €	libre d'occupation	0,00€		
7	С	2173	161		Indivision DANIEL	108 €	0,00€				108€	Martin LEMAIDE	113€	180 €	perte de récoltes
8	В	205	428		Indivision DANIEL	287 €	0,00€				287 €	Martin LEMAIRE	300 €	1 000 €	reconstitution de clôture
			1002				_	•			072.6		442.6	4 400 6	

- € - € - € 973€ 413 € 1 180 €

> **TOTAL** 2 566 €

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement Territorial Bureau Foncier

RAPPORT N°13

Territoire(s): Calaisis Canton(s): CALAIS-1

EPCI(s): C. d'Agglo. du Calaisis

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 FÉVRIER 2023

EUROVÉLO N° 4 - LIAISON SANGATTE/CALAIS - TRONÇON RD 243E3 AU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SANGATTE PROJET DE DÉPENSE FONCIÈRE

Long de 4 000 kilomètres, l'EuroVéloroute n°4 (EV4) parcourt sept pays européens : la France, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne, la République Tchèque, la Pologne et l'Ukraine. En France, l'EV4, communément appelée « Véloroute du Littoral », traverse les régions Bretagne, Normandie et Hauts-de-France pour ensuite poursuivre sa route en Belgique. L'itinéraire français, parcourant 1470 kilomètres de Roscoff à Dunkerque, est réalisé à 82%.

Le projet d'aménagement de l'EV4, dans le Pas-de-Calais (liaison « SANGATTE-CALAIS-DUNKERQUE » - tronçon RD 243 E3 à SANGATTE) a été voté au budget primitif 2020 sous le libellé « opération 2020-01-176 » et fait aujourd'hui l'objet d'un projet de dépense foncière d'un montant de 2 600,00 € .

En effet, la réalisation de ce projet nécessite l'acquisition des parcelles cadastrées AC 62 (62 m²), AD 16 (48 m²), AD 17(171 m²), C 2167 (132 m²), C 2173 (161 m²) et B 205 (428 m²), au territoire de la commune de SANGATTE appartenant à 4 propriétaires figurant dans le tableau joint en annexe et représentant donc une surface totale de 1 002 m². Les autres parcelles reprises au dossier parcellaire appartiennent déjà au Département.

La valeur vénale des terrains à acquérir, en nature de terre agricole, issue du marché immobilier local peut être fixée à 6 700 € l'hectare en terre agricole occupée et à 14 000 € l'hectare en terre agricole libre d'occupation, soit un prix global d'acquisition de 973,00 € décomposé comme suit :

- 589 m² x 0,67 €/m² = 395,00 € (pour la terre agricole occupée)
- 413 m² x 1,40 €/m² = 578,00 € (pour la terre agricole libre d'occupation)

Il convient d'ajouter des indemnités pour reconstitution de clôture et perte de récoltes au titre des dommages consécutifs à la réalisation des travaux publics, dont les montants sont estimés respectivement à 1 000,00 € et 180,00€.

De plus, une indemnité d'éviction sera versée à l'exploitant agricole concerné

et calculée sur la base du protocole départemental en vigueur. Elle est estimée à la somme de 413,00 €.

Dans ces conditions, le montant de la dépense foncière prévisionnelle relative à ce projet Liaison Sangatte/Calais de la Véloroute du Littoral EV n°4 au territoire de la commune de SANGATTE peut être estimé à la somme arrondie de 2 600,00 €.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De décider l'acquisition des parcelles cadastrées AC 62 (62 m²), AD 16 (48 m²), AD 17(171 m²), C 2167 (132 m²), C 2173 (161 m²) et B 205 (428 m²), au territoire de la commune de SANGATTE appartenant à 4 propriétaires différents et représentant une surface totale de 1 002 m², nécessaires à la réalisation du projet de l'EuroVéloroute n°4 liaison « SANGATTE CALAIS DUNKERQUE » tronçon RD 243 E3 ; conformément aux plans et tableau joints en annexe.
- D'arrêter le projet de dépense foncière relatif à ce projet d'aménagement à la somme arrondie de 2 600,00 €, incluant les prix d'acquisition et les indemnités repris au présent rapport ;
- D'autoriser la signature, au nom et pour le compte du Département, des actes de transfert de propriété en la forme administrative (conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales) ou notariée à intervenir, ainsi que toutes les pièces afférentes et à en payer les prix y figurant, et d'autoriser le paiement de l'ensemble des indemnités et frais inhérents.

La dépense sera inscrite sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP€	Disponible €	Proposition €	Solde €
C04-621J01	2112/90843	Acquisition foncière	900 000,00	900 000,00	2 600,00	897 400,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 06/02/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY